Image not found or type unknown

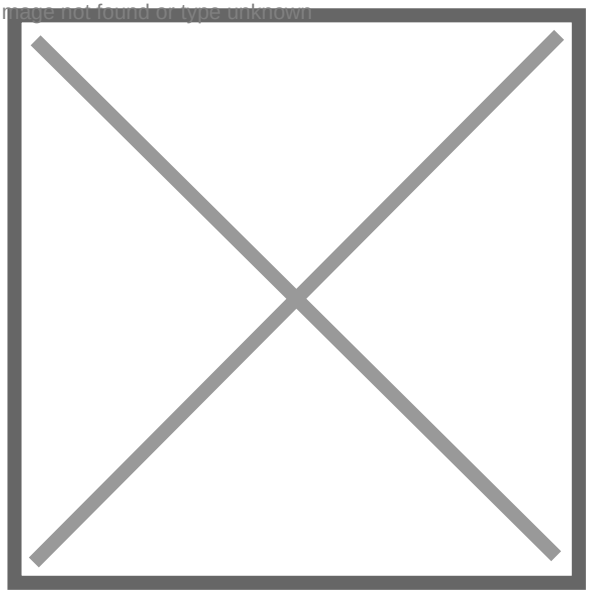

Logement d'un ascendant à titre gratuit et imposition

Par **tadzio_old**, le **10/11/2007** à **11:23**

Je loge ma mère à titre gratuit dans una ppartement dont je suis propriétaire à Paris. S'il était loué, le loyer serait de 500 € par mois.

Cette "aide" apportée à un ascendant est-elle déductible du revenu imposable ? A quelle condition ? Ma mère ne devrait-elle pas alors déclarer un "revenu" de 500 € par mois ?

Par **papa tango charly_old**, le **11/11/2007** à **17:29**

oui, il s'agit d'une forme de pension alimentaire pour les impôts.

pour déduire cette pension sur votre déclaration de revenus, il faut:

1°) que vous obteniez une évaluation du loyer par une agence immobilière
2°) que votre mère déclare le même montant sur sa déclaration comme pension alimentaire reçue.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés